



Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits
des enfants et la protection de la jeunesse par La
Traversée (Rive-Sud) inc.

Boucherville, le 12 mai 2020

Présentation de l'organisme

La Traversée (Rive-Sud) inc. est un organisme à but non lucratif qui oeuvre depuis 1984 auprès des femmes victimes d'agression sexuelle et depuis 2004 auprès des enfants et de leur famille. Couvrant tout territoire de la Montérégie, l'organisme offre des services gratuits d'évaluation psychologique et de psychothérapie à long terme.

Entre 60% et 80% des dossiers en clinique jeunesse sont référés par la DPJ. Dans la plupart des cas, La Traversée intervient après le déclenchement d'une entente multisectorielle. Les interventions de l'organisme visent la résolution du ou des traumatismes, le soutien des habiletés de protection de soi et favorisent la sécurité affective des enfants qui présentent, pour un grand nombre, des traumas complexes et des troubles de stress post-traumatique.

Pour la plupart des enfants, les approches psychothérapeutiques utilisées sont la thérapie cognitivo-comportementale et la thérapie intégrée par le jeu. Pour les adolescent.e.s, la psychothérapie s'inspire tant des approches cognitivo-comportementale que psychodynamique.

En 2018-2019, 46 psychothérapies ont été offertes en clinique jeunesse (enfants et adolescent.e.s), contre 84 pour les adultes. Les demandes augmentant sans cesse, la clinique est toujours au maximum de sa capacité. Faute de ressources suffisantes, l'organisme a dû fermer temporairement ses listes d'attente en juin 2019 pour la clientèle d'âge mineur. Les délais d'attente pouvaient alors aller jusqu'à 12 mois en clinique jeunesse.

En appui à la réalisation de sa mission, La Traversée reçoit une subvention récurrente du Ministère de la Santé et des Services sociaux, via le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Dans certains cas, l'organisme bénéficie également du programme gouvernemental d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Enfin, des collectes de fonds annuelles lui permettent d'amasser une part importante de son budget de fonctionnement.

Portrait de la clientèle en clinique jeunesse

En 2018, le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill a analysé des dossiers de personnes d'âge mineur qui ont été vues par La Traversée entre 2014 et 2016 afin de dresser un portrait clinique de la population mineure desservie par l'organisme. Les données présentées dans cette section reprennent les grandes lignes du rapport issu de cette enquête, qui témoigne de la complexité avec laquelle les psychologues de l'équipe doivent composer dans le cadre de leur mandat.

Sur le plan sociodémographique, près de la moitié de la clientèle en clinique jeunesse est composée d'enfants de moins de 12 ans. Au sein de ce groupe, le nombre de filles vues par l'organisme est à peu près équivalent à celui des garçons. Toutefois, les filles sont jusqu'à cinq fois plus nombreuses que les garçons chez la clientèle adolescente.

Dans environ 80% des cas vus par l'organisme, la situation familiale est marquée par un conflit parental significatif, un problème de santé mentale (incluant des symptômes dépressifs, des limites ou une déficience intellectuelle, un trouble de la personnalité, un trouble bipolaire, un historique de dépendance aux substances psychotropes et des tentatives de suicide récentes) ou une histoire d'agression sexuelle chez un des parents. Dans environ 20% des cas, l'enfant est inscrit en thérapie en même temps qu'un autre membre de sa fratrie.

La majorité des jeunes ont rapporté avoir été agressés par une seule personne et toutes les victimes ont affirmé connaître leur.s agresseur.s. L'inceste constitue le motif de consultation principal des jeunes suivis par l'organisme. La proportion des jeunes agressés par une figure parentale (père, mère ou conjoint de la mère) est à peu près la même que celle des jeunes agressés par un membre de la fratrie (incluant un demi-frère ou une demi-soeur), soit environ 20% dans chaque cas.

Les deux tiers des jeunes suivis à La Traversée ont rapporté avoir vécu plus d'un épisode d'agression et près de la moitié ont décrit divers types de sévices sexuels (attouchements, exposition à la pornographie, agression orale, agression avec pénétration vaginale, agression avec pénétration anale, viol collectif). Plus du tiers des jeunes ont également rapporté avoir vécu d'autres formes de traumatismes, tels que la maltraitance physique et/ou psychologique, la négligence, l'exposition à la violence conjugale ou l'expérience de la prostitution.

Sur le plan de la symptomatologie, près de la moitié des enfants suivis à La Traversée présentent un trouble de stress post-traumatique et un sur sept souffre de trauma complexe. La majorité des victimes souffrent également de troubles concomitants, tels que des symptômes dépressifs (un sur deux), un enjeu d'attachement (un sur trois), des symptômes anxieux (deux sur sept), la présence d'idées suicidaires (un sur quatre) ou des comportements sexualisés problématiques (un sur quatre), pour ne citer que les troubles les plus fréquents.

Liens avec les partenaires du réseau

Bien que La Traversée soit un OBNL, entre 60% et 80% des dossiers pris en charge ou en liste d'attente sont référés par les équipes d'évaluation-orientation ou d'application des mesures du Centre jeunesse de la Montérégie, ce qui témoigne de l'importance des mauvais traitements dont ils ont été victimes et des besoins souvent criants de leurs parents en termes de soutien, de guidance et d'éducation.

La Traversée reçoit aussi des références qui proviennent du milieu de la santé, des organismes d'aide aux victimes ou encore des services policiers de la Montérégie. L'an dernier, l'organisme a reçu une ordonnance de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, qui s'appuyait sur l'article 92 de la Loi sur la protection de la jeunesse pour référer un enfant victime d'agression sexuelle alors que la clinique était déjà au maximum de sa capacité.

Les thérapeutes de La Traversée doivent parfois référer l'enfant et sa famille vers des services de santé mentale jeunesse en CLSC ou en clinique de pédopsychiatrie. De plus, certains enfants avec une déficience intellectuelle ou des retards développementaux sont suivis par des centres de réadaptation en déficience intellectuelle. En l'absence de ressource dédiée en travail social, ce sont les psychologues de l'équipe clinique qui doivent faire les démarches et les suivis auprès des partenaires du réseau.

Une aide médicale voire une hospitalisation brève peut être nécessaire pour certains dossiers plus complexes. Suite à la fermeture des listes d'attente, les partenaires ont été avisés de la situation par l'organisme et les nouvelles demandes ont été redirigées vers des ressources pouvant faire certaines interventions de crise ou de stabilisation auprès des personnes qui en auraient besoin. La Traversée demeure toutefois le seul organisme en Montérégie qui offre gratuitement des services de psychothérapie à long terme aux victimes d'agression sexuelle.

Malheureusement, la réalité clinique quotidienne révèle que certains enfants ou adolescents qui auraient besoin d'une prise en charge complémentaire par le réseau pour recevoir des services de santé mentale ou de pédopsychiatrie se voient souvent refuser l'accès aux soins de santé mentale ou de pédopsychiatrie, la compréhension voulant que leur problématique soit d'origine « psychosociale » ou que l'agression sexuelle explique l'ensemble du tableau clinique et doit faire l'objet d'une prise en charge préalable par l'équipe de La Traversée.

Recommandations

Reconnaître légalement que les enfants traumatisés ont le droit de recevoir les soins psychothérapeutiques dont ils ont besoin

Le mouvement #MeToo a libéré la parole des victimes d'agressions sexuelles et fait évoluer les normes, attitudes et croyances que nous avons face aux comportements sexuels. Les violences sexuelles ne sont plus considérées aujourd'hui comme des drames strictement privés, mais comme un problème de société sur lequel nous pouvons agir collectivement.

Au Québec et au Canada, l'agression sexuelle est considérée comme un enjeu de santé publique à part entière. L'État intervient notamment en matière de prévention et d'éducation afin de réduire les facteurs de risque associés aux agressions sexuelles. Il contribue également par son action judiciaire et correctionnelle créer un climat de non-tolérance collective face à cette forme de violence et à accompagner les victimes dans le système de justice.

L'accès à la justice est une problématique dont l'importance est pleinement reconnue pour les victimes d'agression sexuelle, mais il est tout aussi important qu'elles aient accès aux ressources en santé mentale dont elles ont besoin pour jouir du meilleur état de santé possible. Cela signifie notamment d'avoir accès à des services de psychothérapie individualisée pour traiter les troubles de santé mentale associés à leur traumatisme sexuel.

Pour l'enfant qui a été victime de sévices sexuels ou d'autres formes de maltraitance, l'accès à des soins psychothérapeutiques doit devenir un droit fondamental. La gravité de l'atteinte qui a été portée à ses droits fondamentaux justifie pleinement la mise en place de cette mesure réparatrice destinée lui permettre de développer sa résilience et de surmonter son traumatisme.

C'est là notre recommandation principale. Le droit à recevoir des soins psychothérapeutiques individualisés doit être reconnu légalement pour les enfants victimes de violence sexuelle et cette reconnaissance doit engendrer une responsabilité de la part du système de santé et de services sociaux. De notre point de vue, il faut passer d'un simple devoir moral à une véritable obligation légale, car l'absence de traitement des troubles de santé mentale associés aux traumatismes sexuels ou à d'autres traumas relationnels porte atteinte au droit fondamental de l'enfant à jouir du meilleur état de santé possible, et donc à vivre dans la dignité.

Intégrer la psychothérapie spécialisée en agression sexuelle au continuum d'intervention en santé mentale jeunesse

Si le traitement des troubles de santé mentale associés aux traumatismes sexuels ou à d'autres traumas relationnels doit être reconnu comme un mandat officiel du système public de santé et de services sociaux, il sera parfois nécessaire de recourir à des expertises externes au réseau pour remplir ce mandat. Il importera dans ce cas d'assurer une bonne coordination entre les différents intervenants et d'intégrer les services dans un continuum d'intervention pour que la prise en charge de l'enfant soit complète et efficace.

En Montérégie, les psychologues de La Traversée ont développé une expertise pointue auprès des femmes, des adolescent.e.s et des enfants victimes d'agression sexuelle. Toutefois, l'organisme ne bénéficie d'aucune entente de services avec les CISSS de la Montérégie et n'est par ailleurs pas intégré dans le continuum des services jeunesse du réseau, alors que ce réseau réfère de la clientèle provenant de Sorel à Valleyfield.

La Traversée offre à la clientèle du réseau de la santé des CISSS de la Montérégie des services spécialisés de santé mentale qui sont effectivement uniques dans la région sans qu'aucun corridor de services ne soit établi officiellement avec les équipes du Centre jeunesse ou avec celles de santé mentale jeunesse des CLSC. L'absence d'ententes de services perdure entre la Traversée et les CISSS alors que La Traversée reçoit une proportion très importante de références du réseau, notamment du Centre jeunesse (entre 60% et 80% des dossiers référés).

Considérant que les services de santé mentale de La Traversée pallient clairement certains manques du réseau des CISSS et sont particulièrement requis par ce réseau, il serait dans l'intérêt des enfants et adolescents référés par le Centre jeunesse et les autres équipes des CISSS qu'un continuum de services soit établi entre les équipes de travail respectives et que des ententes de services puissent avoir lieu.

Autorisées dans le cadre de l'application de l'article 108 de la Loi sur la santé et les services sociaux du Québec, ces ententes de service permettraient de préciser, entre autres, les modalités de référence, de transmission d'informations et de financement. Elles apporteraient une reconnaissance officielle à l'organisme et permettraient d'assurer la pérennité de ses services en lui procurant une partie de son financement à long terme.